

Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins Clinique Vétérinaire Anima-Vet 294 Rue Francois Mitterrand, 01630 Saint-Genis-Pouilly.

Les présentes conditions peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <http://anima-vet.fr/conditions-generales-de-fonctionnement/>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement

1) Appellation de l'établissement de soins et espèces habituellement et occasionnellement traitées

Notre établissement de soins est classé "Clinique Vétérinaire pour animaux de compagnie" conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au [cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires](#).

La clinique se trouve au 294 rue François Mitterrand à St Genis Pouilly (01630) vous pouvez nous contacter par :

- Téléphone : 04 50 41 85 85
- Courriel : contact@anima-vet.fr

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

La clinique vétérinaire Anima-vet est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 08h00 à 17h00.

CONSULTATIONS :

En Semaine : Rendez-vous toute la journée

Le Samedi : Rendez-vous toute la journée.

URGENCES 24h/24 et 7j/7 assurées par la clinique en semaine et en tournus de garde entre 3 structures du pays de Gex le week-end. Pour nous contacter en dehors des heures d'ouverture, appelez le 0899.1999.84 (2.99€/appel) depuis la France et +0033-176-693-641 depuis la Suisse.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Vétérinaires

Nom	Statut	Diplômes
Dr Gaëlle Brebion	Vétérinaire Salariée	Diplômée Faculté de Lyon
Dr Marion Zanini-Botto	Vétérinaire Salariée	Diplômée Faculté de Liège Ostéopathie IMAOV en cours
Dr Damien Schmitt	Vétérinaire collaborateur	Diplômée Faculté de Lyon Ostéopathie IMAOV
Dr Giulia Miccoli	Vétérinaire Salariée	Diplômée Faculté de Liège

Assistants Vétérinaires

Nom	Statut
Mlle Morgane FOURNAND	Assistante Vétérinaire
Mlle Laury AUCHER	Assistante Vétérinaire
Mlle Léa SARGENTI	Assistante Vétérinaire
Mlle Solène ARIZMENDI	ASV GIPSA

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- **Analyses sanguines et urinaires :**
 - Réalisées par nos soins sur le matériel suivant :SCIL ABC Vet (hématologie) et VetScan VS2 (biochimie).
 - Réalisées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- **Anesthésies générales** selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soin le protocole sera choisi en fonction de la nature de la chirurgie, l'âge de l'animal et, le cas échéant, selon le bilan sanguin pré-anesthésique :
 - Anesthésie Flash : Propofol ou Isoflurane
 - Tranquillisation poussée : Médétomidine/Butorphanol
 - Prémédication médétomidine/butorphanol, anesthésie fixe kétamine
 - Prémédication médétomidine/butorphanol, induction propofol, relais gaz isoflurane
 - Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie-capnographie **A PRÉCISER**
- **Imagerie médicale :**
 - Réalisation de radiographie : générateur UNIVET 300 HF et développement numérique sur capteur plan au Sélénium (envoi des radiographies possible par e-mail sur simple demande).
 - Echographie Echographe portable à ultrasons Mindray DP-10 (envoi des échographies possible par e-mail sur simple demande).
- Délivrance de **médicaments** : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de **produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques**

5) Surveillance des animaux hospitalisés

La surveillance des animaux hospitalisés est assurée par l'ensemble du personnel soignant en journée. En dehors des heures d'ouverture de la clinique, un vétérinaire passe, si nécessaire, venir contrôler les animaux hospitalisés, voire rester à leur chevet pour les cas critiques. Une assistante vétérinaire est d'astreinte les week-ends ou jours fériés lorsque la clinique est de garde.

6) Permanence et continuité des soins

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés nous assurons les urgences vétérinaires nous-même en semaine et en tournus de garde le week-end avec les structures le Colomby à Cessy, Astragale Vétérinaire à Gex et Divonne-les-Bains et OneVet à St-Genis-Pouilly et Thoiry.

7) Espèces traitées

- Chiens
- Chats
- Furets, rongeurs, lagomorphes, oiseaux

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités ci-dessus. Notamment les équidés et les animaux de rentes, en cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

BOVINS : Clinique Vétérinaire du Tétras-Lyre
106 Chemin des Artisans, 74520 Valleiry 04 50 04 30 31

EQUIDES : Dr Cyrille PICCOT – Divonne les Bains 06 78 89 27 40

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins). Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incinérís (255 Rue Charles de Gaulle, 01500 Château-Gaillard) l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants

Les animaux errants sont accueillis dans notre structure à tout moment, nous nous engageons à rechercher le propriétaire si l'animal est identifié. Notre structure assure le rôle de fourrière en dehors des heures d'ouverture du [refuge SOS Animaux à Cessy](#). En l'absence de manifestation du propriétaire sous 24h l'animal sera transféré au dit refuge.

13) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente, dans les salles de consultation et consultables sur notre site internet dans la [rubrique honoraires](#) : <http://anima-vet.fr/tarifs/>

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente et à [l'adresse suivante](#) <http://visionanimale.fr/TarifsStGenis2016.pdf>

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée ;

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 3 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier sous réserve d'acceptation de ce dernier. Des frais de paiement différé de 3% seront appliqués.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1 fois ½ le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au [CRO Rhône-Alpes](#) 110 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON Tel 04.72.57.16.65 Mail : cro.rhone-alpes@veterinaire.fr

16) RCP

Notre compagnie d'assurance en responsabilité civile professionnelle est : **MACSF**14 Rue Guillaume Fichet, 74000 Annecy Téléphone : 04 88 69 00 74

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr A et B.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.